



## APPEL A PROJETS CULTURELS

### Cahier des charges pour la mise en location des Caves de Courten

#### Préambule

Les Caves de Courten se trouvent dans le sous-sol de la Maison de Courten sise à la Rue du Bourg 30 à Sierre. Cette bâtisse du XVIII<sup>e</sup> siècle, classée monument historique, abrite également les bureaux de la Fondation Rilke au 2<sup>e</sup> étage, son musée permanent au rez-de-chaussée ainsi que le Conservatoire cantonal de musique au 1<sup>er</sup> étage.

#### CAHIER DES CHARGES

- Le locataire a comme objectif de développer un projet culturel.
- Le projet correspond aux objectifs de la politique culturelle de la Ville, voir document sur : [www.sierre.ch/fr/politique-culturelle-vision-long-terme-3365.html](http://www.sierre.ch/fr/politique-culturelle-vision-long-terme-3365.html)  
[www.sierre.ch/fr/politique-culturelle-2514.html](http://www.sierre.ch/fr/politique-culturelle-2514.html)
- Le projet proposé est complémentaire aux projets culturels déjà existants (pas de concurrence ou redondance avec d'autres projets sierrois).
- Une cohérence est souhaitée avec les activités proposées par les autres utilisateurs de la Maison de Courten.
- Dans la mesure du possible, le locataire développera des collaborations ou synergies avec d'autres partenaires culturels sierrois.
- Le lieu doit être ouvert au public.
- Sont exclus :
  - les projets qui n'ont pas de lien avec la culture,
  - les projets contraires à l'éthique,
  - les projets à caractère politique ou religieux,
  - les comptoirs ou foires commerciales.

#### Le projet devra au minimum contenir :

- Un descriptif détaillé du projet culturel
- Un budget détaillé avec le plan financement
- Le nom du porteur du projet ou de l'Association, ainsi que leurs coordonnées complètes
- Les statuts et l'inscription au Registre du commerce s'il s'agit d'une personne morale.